

## Informations complémentaires

L'offre en souscription publique belge à l'émission d'Actions B par Electrabel CoGreen SCRL est exemptée de l'obligation de prospectus et est décrite dans un mémorandum d'information, qui ne constitue pas un prospectus au sens de la loi sur le prospectus. Le mémorandum est disponible au siège social d'Electrabel CoGreen SCRL, ainsi que sur le site [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com).

L'investissement en Actions B d'Electrabel CoGreen SCRL comporte des risques. Avant de souscrire aux Actions B, les investisseurs potentiels sont tenus de lire le mémorandum d'information, en prêtant une attention particulière aux risques. Un investisseur en Actions B court le risque de perdre une partie, voire la totalité, du capital investi. La contrevaletur totale de l'offre publique s'élève à 2 550 000 euros. La valeur nominale totale des parts détenues par un associé d'Electrabel CoGreen SCRL ne peut pas dépasser 2 500 euros.

L'offre publique est régie par le droit belge et Electrabel CoGreen SCRL est une société de droit belge.

Les plaintes éventuelles peuvent être adressées au Service de médiation pour le consommateur (tél. : 02 702 52 20 – e-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)) ou à Electrabel CoGreen (e-mail : [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com)).



Investir ensemble dans les éoliennes près de chez nous



**Investir ensemble  
dans les éoliennes près de chez nous  
Ensemble pour moins de CO<sub>2</sub>**

## Investissez avec Electrabel CoGreen dans l'énergie renouvelable

La quantité d'énergie que nous consommons en Belgique devra provenir dès 2020 pour 13 % de sources renouvelables. Cet objectif s'avère nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour l'atteindre, nous produirons davantage d'**électricité verte** à partir de la biomasse, du vent, de l'eau et de l'énergie solaire. Tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice, vous également.

La société coopérative **Electrabel CoGreen scrl**, fondée en mars 2013, donne la possibilité aux **riverains** d'**investir ensemble dans des parcs éoliens locaux**. En achetant des actions d'Electrabel CoGreen, vous contribuez à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et bénéficiez en outre du dividende éventuel distribué par la coopérative.

### Cinq parcs éoliens

L'offre d'Electrabel CoGreen de 2017 comprend cinq nouveaux parcs éoliens dans lesquels les riverains peuvent investir. Ensemble, ils représentent 21 éoliennes.

### Pour en savoir plus

Toutes les informations sur Electrabel CoGreen se trouvent sur le site web [www.electrabelcogreen.com](http://www.electrabelcogreen.com). Toutefois, si vous ne trouvez pas réponse à votre question, n'hésitez pas à envoyer un mail à [info@electrabelcogreen.com](mailto:info@electrabelcogreen.com) ou par écrit à l'adresse suivante : Electrabel CoGreen scrl, Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles.

**36 500**  
familles

peuvent entièrement être alimentées en énergie verte grâce au cinq parcs éoliens

**58 000**  
tonnes  
de CO<sub>2</sub>

de moins dans l'air par an

**5** parcs

Beveren .....	Wind4Flanders Projects 3 .....	YYY
Haven van Gent Darsen II .....	Wind4Flanders Projects 3 .....	YYY
Haven van Gent Stora Enso .....	Wind4Flanders Projects 4 .....	YYY
Lincet .....	Greensky .....	YYYYYYYY
Meerhout .....	Wind4Flanders Projects 3 .....	YYY





**Qui peut investir ? Tous les riverains** (personnes physiques) peuvent acheter des actions B chez Electabel CoGreen scrl. Il suffit d'être majeur et d'habiter dans l'une **des communes** répertoriées sur le site internet d'Electabel CoGreen.

**Comment puis-je devenir actionnaire ?** Rendez-vous sur [www.electabelcogreen.com](http://www.electabelcogreen.com) et enregistrez-vous. **Vous pouvez solliciter jusqu'à vingt actions B.** Chaque action coûte **125 euro**. Il n'y a **pas de frais d'inscription**. La souscription peut se faire du 15 septembre au 27 octobre 2017.

**Combien rapporte mon investissement ?** Le **dividende** que vous percevez chaque année dépend de la quantité d'électricité produite par votre parc. Il n'y a aucune garantie sur un dividende minimum, mais Electabel CoGreen vise un rendement annuel net de 3,5 %.<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Explication dans le mémorandum d'information, section C.7

